



DELIBERATION N° 2023-09

Objet : BUDGET 2023

Le 21 mars 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 13/03/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (10) : , Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, Fabrice DEJOUX, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Bernard CHIGNIER (suppléant), Jean LABOURET (suppléant), Alain LE CLOIREC (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : René VALORGE, Jérémie LACROIX, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Christian LAVENIR, Gilles LUCARELLA, Hervé CARDON, Thierry GIMENEZ.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le comité syndical entend la proposition budgétaire pour l'année 2023 qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	952 217,42 euros	952 217,42 euros
Investissement	3 048 081,41 euros	3 048 081,41 euros
TOTAL	4 000 298,83 euros	4 000 298,83 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Adopte le budget 2023 tel qu'il s'établit ci-dessus,
- Charge le président de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

Transmis au représentant de l'Etat le : **2.7 MARS 2023**

Publié le : **2.7 MARS 2023**

